

PLAN LOCAL D'URBANISME
MASSIAC
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

4 rue du faubourg Notre-Dame 15 300 MURAT

- **Prescription de la procédure**

Par délibération en date du 28 septembre 2023, le conseil communautaire de Hautes Terres Communauté a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme.

Les modalités de la concertation définies sont la mise à disposition au public d'un registre destiné aux observation de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- **Justification du projet**

Cette procédure a pour but de faire évoluer le PLU afin de pouvoir :

- Autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture, en surimposition,
- Mettre à jour les annexes

Calendrier prévisionnel

| | | |
|---|-------------------------|-------------------|
| Élaboration du dossier | 1 mois | Septembre 2023 |
| Consultation des personnes publiques associées | 1 mois | Octobre 2023 |
| Mise à disposition du public | 1 mois | Du 30/10 au 30/11 |
| Approbation du projet | Finalisation du dossier | Décembre 2023 |

Contact :

Clémentine DELPRAT, Responsable du pôle planification et transition écologique

Hautes Terres communauté

4, rue Faubourg Notre-Dame - 15300 MURAT

04.71.20.22.62/06.70.81.76.37